

le Directeur

Paris, le

**08 NOV. 2021**

**Décision portant délégation de signature du directeur de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger portant sur l'engagement d'un avenant au contrat de MOE pour le Lycée Français de Munich**

**Le directeur de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger,**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;*

*Vu le décret du 25 février 2019 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu l'arrêté du 6 août 2021 fixant la liste des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu le contrat de recrutement de Monsieur Alain HOUILLE en qualité de chef d'établissement du Lycée Français Jean Renoir de Munich à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;*

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Alain HOUILLE est autorisé à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre attribué au groupement dont le mandataire est Richter+partner, concernant l'opération de rénovation technique du gymnase du site de Giesing et l'aménagement des combles du site de Sendling, pour un montant de 4 788 € TTC, portant le montant global du marché de 586 320 € TTC à 591 108 € TTC.

**Article 2 :** Monsieur Alain HOUILLE est chargé de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un affichage au sein de l'établissement concerné et d'une publication sur son site internet.

Olivier BROCHET

